



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS
Le DIX JUILLET

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **3 juillet 2023**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Myriam RAYNARD.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Bernard BOUCHET donne pouvoir à Michel VIANNAY.

Membre absent : Jean-Paul FARJOT.

Secrétaire de séance : Véronique CROZET.

2023-40

Modification du tableau des effectifs – création d'emplois non permanents.

Madame Véronique CROZET, 1^{ère} adjointe au Maire, expose :

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris,

Considérant le surplus d'activité actuel associé à l'entretien des bâtiments, et à l'encadrement des temps méridien et périscolaire,

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur :

- la création de deux emplois non permanents, à temps non complet, sur le grade d'adjoint technique territorial, à compter du 13 juillet 2023 jusqu'au 31 août 2023 :

Fonctions	Nombre d'heures du poste
Agent polyvalent	4/35
Agent polyvalent	5/35

- la création de trois emplois non permanents, à temps non complet, sur le grade d'adjoint technique territorial, à compter du 4 septembre 2023 jusqu'au 5 juillet 2024 :

Fonctions	Nombre d'heures du poste
Agent de surveillance du temps méridien	3.65/35
Agent de surveillance du temps méridien	7.25/35
Agent polyvalent	12.67/35

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20230710-DE2023-40-DE
Date de télétransmission : 14/07/2023
Date de réception préfecture : 14/07/2023

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la création de deux emplois non permanents, à temps non complet, à compter du 13 juillet 2023 jusqu'au 31 août 2023, dans les conditions susvisées,
- **APPROUVE** la création de trois emplois non permanents, à temps non complet, à compter du 4 septembre 2023 jusqu'au 5 juillet 2024, dans les conditions susvisées,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023 – budget principal.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Véronique CROZET

A blue ink signature of Véronique Crozet, consisting of several overlapping loops.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 - Fax 04 74 70 20 39

Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20230710-DE2023-40-DE
Date de télétransmission : 14/07/2023
Date de réception préfecture : 14/07/2023